

DEMANDE D'ADMISSION A LA RETRAITE
Enseignants du Second degré
Personnels I.A.T.S.S.

à remplir en 3 exemplaires

> **ETAT-CIVIL DU FONCTIONNAIRE**

NOM d'USAGE : NOM de FAMILLE :

Prénoms : Date et lieu de naissance :

SITUATION DE FAMILLE : Célibataire Marié(e) Veuf (ve) Divorcé(e)

Adresse personnelle actuelle :

..... N° téléphone personnel :

N° Sécurité Sociale :

> **SITUATION PROFESSIONNELLE DU FONCTIONNAIRE**

CORPS et GRADE : DISCIPLINE :

Échelon : Date d'accès à cet échelon* : NUMEN :

*joindre le dernier arrêté de promotion échelon

Avez-vous déjà bénéficié de la NBI durant votre carrière : OUI NON

Établissement d'affectation

Adresse de l'établissement :

N° de téléphone de l'établissement :

Position administrative :

Activité CPA Détachement Disponibilité Congé Longue Maladie Congé Longue Durée

Je sollicite mon admission à la retraite :

à la prochaine rentrée scolaire, soit le 01.09.2014

en cours d'année scolaire, soit le

(je serai à la retraite à compter de cette date, après avoir cessé mes fonctions la veille au soir)

Pour le motif suivant : (voir explications au verso puis cocher la case correspondante)

- Ancienneté d'âge et de services
- Ancienneté d'âge et de services après CPA (Cessation Progressive d'Activité)
- Limite d'âge :
 - après recul de __ an(s) pour charges de famille (*joindre un certificat médical d'aptitude physique*)
 - ne concerne que les enseignants { avec maintien en fonction - *avis du Chef d'Établissement*
 - sans maintien en fonction
 - avec prolongation d'activité - *avis du Chef d'Établissement ou de Service* (*joindre un certificat médical d'aptitude physique*)
- Par anticipation avec mise en paiement immédiate de la pension :
 - fonctionnaire parent d'au moins trois enfants
 - fonctionnaire parent d'un enfant invalide à 80% ou plus - *joindre copie carte d'invalidité*
 - au titre d'une carrière longue
 - fonctionnaire handicapé
 - conjoint invalide
- Par anticipation avec mise en paiement différé de la pension (*voir au verso*)
- Pour inaptitude définitive aux fonctions (invalidité) (*joindre certificat médical*)
- Sans droit à pension civile (moins de 2 ans de services)

Visa du supérieur hiérarchique (**obligatoire**)

A, le

Cachet et signature :

En cas de demande de maintien au-delà de la limite d'âge ou de prolongation d'activité : Avis favorable

Avis défavorable

Date et signature de l'intéressé(e)

Fait à, le

Signature

IMPORTANT

Un **relevé de carrière de la CARSAT** (ex-CRAM) ou autres régimes, daté de moins d'1 an devra impérativement être joint à toute demande de radiation des cadres. Ce relevé est **obligatoire pour l'instruction du dossier**.

Attention, si vous êtes déjà retraité(e) d'un autre régime, il convient de nous fournir la notification de retraite obtenue lors de l'établissement de votre dossier auprès de ce régime.

Se référer à la circulaire académique (disponible sur le PIAL > Ressources Humaines > Retraite ou auprès de votre établissement) pour les modalités de transmission.

Motif de retraite	Situation correspondante
Ancienneté d'âge et de service	Fonctionnaire justifiant d'au moins 2 ans de services civils et militaires effectifs et souhaitant cesser ses fonctions entre l'âge légal de départ et la veille de leur limite d'âge.
Limite d'âge	Fonctionnaire atteignant la limite d'âge du grade auquel il appartient.
Par anticipation avec mise en paiement immédiate de la pension : <ul style="list-style-type: none"> - parent d'au moins trois enfants - parent d'un enfant invalide à 80% ou plus - au titre d'une carrière longue - conjoint invalide 	Fonctionnaire souhaitant cesser ses fonctions avant l'âge légal et remplissant les conditions correspondantes au motif de retraite sollicité.
Par anticipation avec mise en paiement immédiate de la pension : <ul style="list-style-type: none"> - fonctionnaire handicapé 	Pour pouvoir prétendre à un départ anticipé avant l'âge légal, 3 conditions cumulatives sont à remplir : <ul style="list-style-type: none"> - être reconnu travailleur handicapé (<i>joindre attestation en cours de validité</i>) - une condition de durée d'assurance minimale requise - une condition de durée d'assurance minimale cotisée
Par anticipation avec mise en paiement différé de la pension.	Fonctionnaire justifiant d'au moins 2 ans de services civils et militaires effectifs et souhaitant cesser ses fonctions avant son âge légal. La pension lui sera due à compter du 1 ^{er} du mois suivant cet âge légal d'ouverture des droits et versée à la fin de ce même mois.
Invalidité	Fonctionnaire ne pouvant bénéficier d'une mesure de reclassement et reconnu définitivement inapte à l'exercice de ses fonctions, après avis de la Commission de Réforme Départementale ou du Comité Médical Départemental. <i>Aucune condition d'âge ou d'ancienneté n'est exigée. Joindre impérativement un certificat médical mentionnant que l'état de santé justifie une retraite pour invalidité.</i>
Sans droit à pension civile	Agent n'ayant jamais été titularisé(e) <u>et/ou</u> ne justifiant pas de 2 ans de services civils et militaires effectifs. L'intéressé(e) est alors affilié(e) rétroactivement à l'assurance vieillesse du régime général de la Sécurité Sociale et au régime complémentaire de l'IRCANTEC pour la période durant laquelle son traitement a été soumis aux retenues pour pensions civiles.